



- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14.03.2024

L'an 2024, le 14 mars 2024 à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical - salle du Conseil Municipal de la Mairie de BAHO (66540), sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 7 mars 2024 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	MM. Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Mmes Cécile MARGAIL suppléée par M. Geoffrey TORRALBA - Armelle REVEL-FOURCADE suppléée par M. Alain CABBILLAU - M. Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Jean-Paul BILLES - Roger GARRIDO - Rémi GENIS - Gilles GUILLAUME - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	MM. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absent et suppléé	M. Gérard SOLER - suppléé par M. Guy LAFFORGUE
	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
	Absent et excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et excusée	Mme Joëlle ESTALA METOIS
C.C. PYRENEES CATALANES	Présent	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPYR	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

Participaient également à la séance :

M. Fabrice CAROL - Directeur
 M. Roland CALS - représentant M. le Maire de la commune de Villeneuve la rivière
 Mme Lorie VERGNES - Chargée de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des partenariats - PMM
 Mme Nathalie CORNET - Agent Comptable
 Mme Pascale FAUS - Secrétaire des Assemblées



- **Ouverture de la séance à 17h30**

Monsieur Pierre PARRAT, président, remercie monsieur le maire de Baho pour son accueil, il présente et remercie également monsieur Didier MONZIOLS, conseiller aux décideurs locaux, d'assister à cette réunion ainsi que tous les membres du comité syndical. Mr le Maire de Baho souhaite la bienvenue à l'assemblée et invite les participants à partager un apéritif en fin de séance

Quorum : avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Pouvoir : M. Stéphane LODA à M. Max TIBAC – M. Roger GARRIDO à M. Alain TROUSSEU – M. Daniel ASPE à M. Bernard LAMBERT. Secrétaire de séance désigné : M. Fabrice TIGNERES

I. **DELIBCS2024.07 Approbation du compte rendu du comité syndical du 28 2023**

- Adopté à l'unanimité.

II. **Informations au comité**

- Monsieur le président informe des décisions prises jusqu'à la séance de ce jour.

III. **Délibérations**

DELIBCS2024.08 Adoption du Compte de Gestion 2023

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} Vice-président.

Le 1^{er} Vice-président, a donné lecture du compte de gestion 2023 dressé par Monsieur Philippe PUJOL, Trésorier Municipal, retraçant l'ensemble des opérations comptables effectuées en 2023. Le syndicat a été informé que le compte de gestion a reçu un avis favorable de la DDFIP le 21.02.2024 Il correspond par ailleurs en tous points au compte administratif établi par le syndicat et présenté en suivant dans le détail.

Après délibéré, les membres présents ont déclaré que le compte de gestion dressé par le monsieur le Trésorier n'appelait aucune observation ni réserve, ont adopté le compte de gestion pour l'exercice 2023, et ont donné quitus à Monsieur le Trésorier pour sa gestion de l'exercice 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2024.09 Vote du Compte Administratif 2023

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, premier vice-président.

Le président ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle le quorum est constaté avec 19 présents pouvant participer aux votes. La présidence a été confiée à M Alain TROUSSEU 1^{er} vice-président qui a présenté le Compte administratif retraçant les dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) effectuées au cours de l'année. Après avoir exposé et commenté les grands chapitres, il a dressé la balance des sections et proposé l'arrêt des résultats. Mr. TROUSSEU a tenu à remercier la direction et les agents administratifs du syndicat pour la qualité des documents budgétaires et comptables présentés, ainsi que l'ensemble des équipes pour le bilan d'activité 2023. Il a également souligné les économies réalisées (environ 80 000 €) grâce à l'achat du robot porte outils qui a permis de déployer et d'optimiser la réalisation des travaux en régie.

	Résultat section fonctionnement	
	Dépenses 2023	Recettes 2023
	1 547 635,39 €	2 520 753,86 €
Résultat de l'exercice		973 118,47 €
Excédent 2022		2 262 610,13 €
Résultat cumulé		3 235 728,60 €

	Résultat section investissement	
	Dépenses 2023	Recettes 2023
	1 580 269,57 €	1 577 344,69 €
Résultat de l'exercice		-2 924,88 €
Déficit 2022		-327 699,39 €
Résultat cumulé		-330 624,27 €
RAR	473 280,07 €	413 413,95 €
Besoin de financement		390 490,39 €

Le Compte Administratif 2023 a été mis au vote. Après avoir délibéré, les membres présents ont arrêté les résultats et voté le Compte Administratif.

POUR : 22
 ABSTENTION : 0
 SCUTIN CONTRE : 0
 NE SE PRONONCE PAS : 0
 PROCURATIONS: 3

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2024.10 Affectation du Résultat 2023

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} Vice-président.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable (M14), et après avoir délibéré le comité décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	975 118,47 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 262 610,13 €
C. Résultats à affecter A + B (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	3 235 728,60 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	-330 624,27 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-59 866,12 €
F. Besoin de financement F.=D.+E.	390 490,39 €
AFFECTATION=C.=G.+H	3 235 728,60 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	390 490,39 €
2) H. Report en fonctionnement R002	2 845 238,21 €

Résultat à affecter : 3 235 728,6 €

Choix affectation :

390 490,39 € en recette d'investissement (1068) couverture du besoin de financement

2 845 238,21 € en recettes de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2024.11 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Monsieur le Président a indiqué qu'au titre de l'année 2023, le SMTBV a procédé à la régularisation d'un acte authentique portant cession amiable réalisé en 2022 au GFA MASSOT ET FILS sur la commune de Castelnou pour un montant de 2 500 € et à la régularisation d'une convention portant autorisation de déversement des eaux pluviales des toits de serres photovoltaïques dans le bassin Courragade : 9 000 €. Il a également rappelé, avoir soumis au Comité Syndical, au cours de l'année 2023, trois délibérations, concernant constitutions de droits réels :

- 2 conventions de servitudes avec ENEDIS respectivement sur la commune de Bompas (250 €) et de Castelnou et Camelas (420 €) ;
- 1 constitution de servitude avec la société SNC FONCIER CONSEIL sur la commune de Castelnou pour un montant de 25 000 €.

Après avoir délibéré, les membres présents ont pris acte du bilan de l'exercice 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBCS2024.12 M57 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Monsieur le président a donné la parole à M. le Conseiller aux décideurs locaux qui a apporté son concours à l'élaboration de ce règlement (RBF) en application de la nomenclature comptable M57. M. MONZIOLS a notamment expliqué les spécificités suivantes :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), outils pluriannuels permettant une projection politique sur plusieurs exercices tout gardant une certaine souplesse sur la gestion budgétaire.
- o La problématique des amortissements au *pro rata temporis*.

Après avoir délibéré, les membres présents ont adopté le Règlement Budgétaire et Financier du SMTBV pour application dès son approbation, rendu exécutoire et ont habilité monsieur le Président en exercice ou son représentant à suivre la bonne exécution dudit règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour ces débats.
L'ordre du jour étant épuisé, il remercie l'auditoire la séance est levée à 18h10.

Le secrétaire,



M. Fabrice TIGNERES



Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024 
Publié le
ID : 066-200087286-20240409-2024141-AU

Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV